

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

(Réunion de négociation préalable du mercredi 7 octobre 2020)

Conformément au décret n° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du CANTAL, a invité l'organisation syndicale FSU, représentative des personnels enseignants, à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève couvrant la période du 6 octobre 2020 au 14 octobre 2020 (dépôt reçu le 5 octobre 2020).

La réunion s'est tenue à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale le mercredi 7 octobre 2020 à 18h30.

Ont participé à la négociation :

- Pour l'Administration : Marilyne LUTIC, IA-DASEN, Frédéric DIDIER, secrétaire général de la DSDEN, Josiane MEROT, médecin conseillère technique et Laurence AMIOT, infirmière conseillère technique.
- Pour la FSU: Emeric BURNOUF, Lionel MAURY et Stéphanie LAVERGNE.

Monsieur le secrétaire général rappelle les termes de la notification préalable adressée par la FSU le 5 octobre 2020. Il souligne ensuite le cadre général de la négociation et les motifs qui conduisent la FSU à envisager le dépôt d'un préavis de grève :

Rappel de motifs de l'alerte sociale :

- Gestion de la situation sanitaire : entretien et réassort des masques, situation des personnels vulnérables et masques mis à leur disposition, procédure à suivre en cas de suspicion de COVID ...
- Conditions de travail dégradées : difficultés engendrées par le port du masque sur la voix, la fatigue générale, les migraines ; difficultés à bien faire son travail ...
- Direction d'école : surcharge liée à la crise sanitaire ; journées de formation prévue à la circulaire du 25 août 2020 ...
- Remplacement : manque prématuré et chronique de remplaçants ; problème de brassage des élèves en cas de non-remplacement ; demande de recours à la liste complémentaire.

Ces précisions apportées, la négociation préalable débute.

I – Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'Administration

Revendications la FSU :

La FSU précise sa demande et les sujets sur lesquels porte la négociation en cours :

1. Gestion de la situation sanitaire : sont abordées la question des masques en tissu (taille, qualité et protection), de leur entretien qui devrait être assumé par l'employeur ainsi que la question de la procédure à suivre en cas de suspicion de COVID.
2. Conditions de travail dégradées : sont évoquées les difficultés engendrées par le port du masque durant toute la journée (temps de classe et même durant la récréation à l'extérieur pour le 1er degré), son impact sur la voix, les difficultés à « bien faire son travail » et la fatigue générale induite.
3. Direction d'école : est soulignée la surcharge liée à la crise sanitaire et évoquée l'organisation des deux journées de formation des directeurs d'école prévue par la circulaire du 25 août 2020 qui devra se dérouler sur le temps scolaire.
4. Remplacement : est rappelé le manque prématuré et chronique de remplaçants, le problème du brassage des élèves en cas de non-remplacement et le recours à la liste complémentaire afin de pallier le déficit en personnels du département (1 poste manquant).

Réponses de l'Administration :

Sur la question des masques, il est rappelé qu'ils sont transmis dans les circonscriptions par un opérateur national après avoir été commandés par le ministère dans le cadre d'un marché public. La DSDEN ne maîtrise ni la commande ni le réapprovisionnement. Les masques fournis sont homologués et conformes aux normes sanitaires. La DSDEN s'engage à communiquer le plus largement possible la date de réception du réassort à la Profession dès qu'elle en aura l'information. Est rappelée la procédure du nouveau protocole départemental en cas de suspicion ainsi que l'adresse unique de transmission des informations au service médical de la DSDEN : covid19-15@ac-clermont.fr

L'organisation de la formation des directeurs n'est pas encore validée mais pourrait se construire sur la base de quatre demi-journées, quatre mercredis après-midi (20 janvier, 24 février, 17 mars et 5 mai). Elle pourrait également être répartie. L'Administration note, vu le contexte actuel, la volonté exprimée de positionner ces journées sur le temps de travail.

La question du remplacement est une préoccupation constante de la DSDEN qui met en œuvre une organisation quotidienne rendant optimale son efficacité. Quant au brassage des élèves, il est rappelé que d'une part, les élèves ne se contaminent pas entre eux et que d'autre part la réglementation souligne que la « limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves doit être recherchée dans la mesure du possible ».

II – Conclusions de la négociation

Les points d'accord :

Madame la directrice académique accepte :

- des adaptations et des aménagements dans l'organisation pédagogique des écoles de manière à atténuer les contraintes inhérentes à la crise sanitaire qui pèsent sur les personnels.
- de porter une attention particulière aux demandes d'absence des enseignants pour enfants malades alors que le nombre de jours de congés est épuisé. Une organisation plus souple sera mise en place dans chacune des circonscriptions du département.

La FSU approuve la consultation des directeur-trices d'école par l'intermédiaire des IEN.

Les points de désaccord :

Ils subsistent sur la question de l'augmentation du nombre de brigades de titulaires remplaçants et sur le recours à la liste complémentaire. La FSU récuse l'utilisation du « taux d'efficience » qui pour elle ne sera jamais révélatrice des problèmes de non-remplacement. La FSU propose à l'administration de recenser tous les refus de remplacement au motif du manque de personnels, et d'en référer au ministère pour une dotation extraordinaire, placée en dehors et en supplément de l'attribution classique des moyens. Ces points seront débattus dans les instances ad hoc.

Ils subsistent sur la question de l'organisation des deux journées de formation des directeur-trices d'école proposée par la DASEN :

« revoir l'organisation des deux journées de formation des directeurs et directrices d'école en envisageant éventuellement une journée rémunérée sur le temps des vacances scolaires, une demi-journée sur le temps scolaire et une autre hors temps scolaire prise sur le quota des animations pédagogiques. Les IEN se rapprocheront des directeurs et directrices afin d'évoquer cette organisation ».

La FSU s'oppose à cette proposition réaffirmant sa revendication d'une formation continue sur le temps scolaire.

Le présent relevé de conclusions fera l'objet d'une publication par voie d'affichage et par voie d'insertion sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du CANTAL.

Aurillac, le 9 octobre 2020

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale

Pour la FSU

Marilyne Lutic

Lionel MAURY